Décision de ID: 074-200081446-20230417-DP07421223A0015-AR

Publié le 19/04/2023

## une déclaration préalable

Dossier n° DP07421223A0015 date de dépôt : 29/03/2023

date d'affichage du dépôt : 29/03/2023 demandeur: Monsieur DOLE Yannis pour : Réfection de la toiture existante à l'identique et création d'une fenêtre de toit adresse terrain: 30-32 CHEMIN DES POMMIERS, Entremont, à GLIERES VAL DE BORNE (74130)



COMMUNE de Glières-Val-de-Borne

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier:

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières:

Tél: 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

**Monsieur DOLE Yannis** 1 côte de Pré Varens **74230 THONES** 

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt du dossier, soit à compter du : 29/04/2023

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne, Le 18 avril 2023.

Le Maire. Christophe FOURNIER

